

**25IPS**  
**Liasse fiscale 2023**

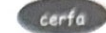
Exercice comptable du 01/01/2023 au 31/12/2023

*Version de travail éditée le 21/05/2024*

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS  
(documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2024



N° 11084\*25  
ADAPTÉ À LA  
TÉLÉDECLARATION  
PAR TÉLÉDEC.FR

Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le	31/12/2023	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input type="checkbox"/>
SI PME Innovantes, cocher la case ci-contre					<input type="checkbox"/>
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					<input type="checkbox"/>
<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>					
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
25IPS - SIREN : 894607597			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
25 RUE LNT RAOUL BATANY 92190 MEUDON FRANCE					
<b>RÉGIME FISCAL DES GROUPES</b>					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
<b>B ACTIVITÉ</b>					
Activités exercées				Si vous avez changé d'activité, cocher la case	
				<input type="checkbox"/>	
<b>C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION</b>					
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit	1 169
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	<input type="checkbox"/>		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
	Bénéfice imposable à 15%		0		
<b>2. Plus-values</b>					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 quindecies)			
<b>3. Abattements sur le bénéfice et exonérations</b>					
Entreprise nouvelle, art 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Reprise d'entreprise en difficulté, art 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité art.44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies	<input type="checkbox"/>
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
<b>4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer</b>					
dans le secteur productif, art 244 quater W (cocher la case)					
<input type="checkbox"/>					
<b>D IMPUTATIONS</b>					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS</b>					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
<b>F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ</b>					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
<b>G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4</b>					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinques C-1-1), cocher la case ci-contre :					
<input type="checkbox"/>					
2- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinques C-1-2), cocher la case ci-contre :					
<input type="checkbox"/>					
3- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258- SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays					
<b>H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE</b>					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				Non	
				Si oui, indication du logiciel utilisée	
<b>COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA</b>				Visa : CGA	
				<input type="checkbox"/>	
				Viseur conventionné	
				<input type="checkbox"/>	
<b>Examen de conformité fiscale (ECF)</b>				Nom du prestataire ECF	

# 1. BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A-SD 2023



N° 15948 \* 05  
Formulaire obligatoire (article 302 annexe  
A du Code général des impôts)  
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise [ 251ps - SIREN : 894607597 ]					Néant <input type="checkbox"/>			
Durée de l'exercice en nombre de mois [ 12 ]					Durée de l'exercice précédent [ 23 ]			
					Exercice N clos le [ 31/12/2022 ]			
<b>ACTIF</b>					Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial				010	012		
	Immobilisations incorporelles - Autres				014	016		
	Immobilisations corporelles				028	030	5 103	
	Immobilisations financières (1)				040	042		
	<b>TOTAL I (5)</b>				<b>044</b>	<b>048</b>	<b>3 728</b>	
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production				050	052		
	Stocks marchandises				060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes				064	066		
	Créances (2) clients et comptes rattachés				068	070		
	Créances autres (3)				072	074	469	
	Valeurs mobilières de placement				080	082		
	Disponibilités				084	086	242	
Charges constatées d'avance				092	094			
<b>TOTAL II</b>				<b>096</b>	<b>098</b>	<b>711</b>		
<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>					<b>110</b>	<b>112</b>	<b>4 439</b>	
<b>PASSIF</b>					Exercice N NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel					120	1 000	
	Ecart de réévaluation					124		
	Réserve légale					126	100	
	Réserves réglementées					130		
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...)				131	132	146	
	Report à nouveau					134		
	Résultat de l'exercice					136	-3 406	
	Subventions d'investissement					137		
	Provisions réglementées					140		
	<b>TOTAL I</b>					<b>142</b>	<b>-2 160</b>	
Provisions pour risques et charges					<b>TOTAL II</b>	<b>154</b>		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164		
	Fournisseurs et comptes rattachés					166	718	
	Autres dettes (dt cptes courants d'associés de l'exercice N)				169	172	5 881	
	Produits constatés d'avance					174		
<b>TOTAL III</b>					<b>176</b>	<b>6 599</b>		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>					<b>180</b>		<b>4 439</b>	
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193	(4)	Dont dettes à plus d'un an		195
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice		182
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs		199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice		184

2. **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)**

DDFIP N° 2033-B-SD 2023  
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TÉLÉDECL.FH

Désignation de l'entreprise 251pa - SIREN : 894607597										□			
<b>A - RÉSULTAT COMPTABLE</b>										N clos le 31/12/2022			
Ventes de marchandises				dont export et livraisons intracommunautaires		209		210					
Production vendue biens						215		214					
Production vendue services						217		216			2 339		
Production stockée								222					
Production immobilisée								224					
Subventions d'exploitation reçues								226					
Autres produits								230					
<b>Total des produits d'exploitation hors TVA (f)</b>										232	<b>2 339</b>		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234					
Variation de stock (marchandises)								236					
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238					
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)								240					
Autres charges externes		dont crédit-bail mobilier		immobilier				242			<b>2 801</b>		
Impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243		244					
Rémunérations du personnel								250					
Charges sociales								252					
Dotations aux amortissements								254			<b>2 944</b>		
Dotations aux provisions								256					
Autres charges		Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger				259		262					
		Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles				260							
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>										264	<b>5 745</b>		
<b>1 - Résultat d'exploitation (I - II)</b>										270	<b>-3 406</b>		
Produits financiers						(III)		280					
Produits exceptionnels						(IV)		290					
Charges financières						(V)		294					
Charges exceptionnelles		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)				(VI)	347	300					
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)				(VI)	348						
Impôts sur les bénéfices						(VII)		306					
<b>2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)</b>										310	<b>-3 406</b>		
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>										312	314	<b>3 406</b>	
Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2													
Rémunérations et avantages personnels non déductibles								316					
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles								318					
Provisions non déductibles								322					
Impôts et taxes non déductibles								324					
Divers dt intérêts excédentaires		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248		330					
Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier				(Part de loyers de réintégration)		249		251					
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								998					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								999					
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997					
Dédutions	Entreprise nouvelle		986	Zone franche urbaine		987		987					
	Reprise d'entreprise en difficulté		981	Jeune entreprise innovante		989		989					
	Zone restruct. défense		127	Zone revitalisation rurales		138		138					
	Bassins d'emploi à redynamiser		991	Investissements outre mer		344		344					
	ZFANG 44 quaterdecies		345	Zone de développement prioritaire		993		993					
	Bassins urbains à dynamiser - BUD		992										
	Créance report en arrière du déficit								346				
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies)								655				
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies A)								643				
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies B)								645				
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies C)								647				
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies D)								648				
	Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)								641				
	Dédutions exceptionnelles (art. 39 decies F)								990				
Dédution exceptionnelle (art. 39 decies G)								649					
<b>Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs</b>										Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	354	<b>3 406</b>
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)								356					
Déficits antérieurs reportables										360			
<b>Résultat fiscal après imputation des déficits</b>										Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	372	<b>3 406</b>

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise <u>251ps - SIREN : 894607597</u>										Néant <input type="checkbox"/>	
<b>I IMMOBILISATIONS</b>		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Terrains		420		422		424		426			
Constructions		430		432		434		436			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440		442		444		446			
Installations générales, aménagements divers		450		452		454		456			
Matériel de transport		460		462		464		466			
Autres immobilisations corporelles		470	<b>8 831</b>	472		474		476	<b>8 831</b>		
Immobilisations financières		480		482		484		486			
<b>TOTAL</b>		490	<b>8 831</b>	492		494		496	<b>8 831</b>		
<b>II AMORTISSEMENTS</b>		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial				495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles				500		502		504		506	
Terrains				510		512		514		516	
Constructions				520		522		524		526	
Installations techniques, matériel et outillage industriel				530		532		534		536	
Installations générales, aménagements divers				540		542		544		546	
Matériel de transport				550		552		554		556	
Autres immobilisations corporelles				560	<b>2 159</b>	562	<b>2 944</b>	564		566	<b>5 103</b>
<b>TOTAL</b>				570	<b>2 159</b>	572	<b>2 944</b>	574		576	<b>5 103</b>
<b>III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR</b>											
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé											
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values						
					Court terme	Long terme					
						19%	15% ou 12,8%	0%			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
	Plus-values taxables à 19%		579	Régularisations	590	583	594	595			
<b>TOTAL</b>					596	585	597	599			

4. **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS**

Désignation de l'entreprise <u>251ps - SIREN : 894607597</u>					Néant <input type="checkbox"/>		
<b>I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>							
<b>A</b>	<b>NATURE DES PROVISIONS</b>	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601	603	605	607		
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616		
	Provisions pour risques et charges	620	622	624	626		
	Sur immobilisations	630	632	634	636		
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646		
	Sur comptes clients	650	652	654	656		
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666		
	<b>TOTAL</b>	<b>680</b>	<b>682</b>	<b>684</b>	<b>686</b>		
<b>B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>							
		Dotations		Reprises			
	Fonds commercial	681		683			
	Autres immobilisations incorporelles	700		705			
	Terrains	710		715			
	Constructions	720		725			
	Installations techniques, matériel et outillage	730		735			
	Installations générales agencements aménagements divers	740		745			
	Matériel de transport	750		755			
	Autres immobilisations corporelles	760		765			
	<b>TOTAL</b>	<b>770</b>		<b>775</b>			
<b>C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>							
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes						
2							
3							
4							
5							
6							
	<b>TOTAL à reporter</b>				780		
<b>II DÉFICITS REPORTABLES</b>							
	Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent					982	
	Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)					982 bis	
	Nombre d'opérations sur l'exercice					982 ter	
	Déficits imputés					983	
	Déficits reportables					984	
	Déficits de l'exercice					860	<b>3 406</b>
	Total des déficits restant à reporter					870	<b>3 406</b>
<b>III DIVERS</b>							
	Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		325		381	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327			
	Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326		380	
	N° du centre de gestion agréé					388	
	Montant de la TVA collectée					374 <b>584</b>	
	Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					378 <b>1 675</b>	
	Montant des prélèvements personnels de l'exploitant					399	
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					398	
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					397	

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : 251pa - SIREN : 894607597		Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/01/2022 et clos le : 31/12/2022		Données en nombre de mois : 12	
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectifs moyens du personnel :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>			
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
<b>TOTAL 1</b>		106	
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
<b>TOTAL 2</b>		144	
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150	
<b>TOTAL 3</b>		152	
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137	
<b>V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		020	<input type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	160
Date de cessation			186





**RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT**



Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022 ou Année : 2022	
Dénomination de l'entreprise : 25ips	Néant <input checked="" type="checkbox"/>
SIREN de l'entreprise : SIREN : 894607597	PME au sens communautaire <input type="checkbox"/>
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination et adresse	
SIREN	

**I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE**

**CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES**

Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD	
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD	
Autres créances non reportable et non restituables	

**CRÉANCES REPORTABLES**

Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD	
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %) + (ligne 2 x 9 %) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD	
dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3

**CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE**

Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de création audiovisuelle et cinématographique, redevances versées aux organismes de gestion collective et rémunérations versées directement aux auteurs (article 220 sexies A du CGI) cf n°2079-CAC-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des bailleurs pour abandon de loyers commerciaux (article 20 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	

## **Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER**

Entreprise : 25ips

SIREN : 894607597

Attestation produite le 04/05/2023

**AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN**